

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-
Maritimes

ARRÊTÉ N° 2025/178

**fixant la liste des membres du jury
d'un concours externe d'agent social territorial principal de 2^e classe**

Le Président,

VU :

- le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- le décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
- le décret n°93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours sur titres des auxiliaires de soins territoriaux et du concours externe des agents sociaux territoriaux,
- l'arrêté n° 2025-002 du 6 janvier 2025 modifié portant ouverture d'un concours externe d'agent social territorial principal de 2^e classe
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2021-041 en date du 23 février 2021 modifié établissant la liste des membres de jury de concours et d'examens professionnels d'accès à certains grades de la fonction publique territoriale,
- le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La liste des membres du jury s'établit comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| • Madame Laurence TRASTOUR-ISNART | Présidente du jury - Conseillère municipale à la mairie de Cagnes-Sur-Mer - Déléguée à la Coordination des politiques publiques, l'Etat civil, la Mairie Annexe du Cros, les Elections, au Jumelage, Correspondant défense, la Petite enfance |
| • Monsieur Bertrand GASIGLIA | Maire de Tourrette-Levens |
| • Monsieur Nicolas KNECHT | Directeur du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Saint-Laurent-Du-Var - Attaché territorial |
| • Madame Elisabeth GIRARDI | Représentante du personnel de catégorie C au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Nice - Agent social principal de 1 ^{ère} classe |
| • Madame Anne QUINTELA | Directrice Générale Adjointe au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Cannes - Attaché territorial principal |

AR Prefecture

006-280600529-20251002-2025_178-AR
Reçu le 06/10/2025

- Monsieur Julien THUILLIEZ

Chef du service Animation Séniors au Centre
Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Antibes
- Attaché (stagiaire)

Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens assurera le remplacement de la Présidente du Jury en cas d'empêchement de celle-ci.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes – Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 2 octobre 2025



Le Président

Pour le Président et par délégation
Le Directeur des missions obligatoires
et ressources humaines

Noël FIORUCCI

Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.